

Démarche	: Demande d'agrément relatif à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale
Organisme	: Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

L'agrément relatif à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale prévu à l'article L. 365-4 est délivré par l'autorité mentionnée à l'article R. 365-6 et dans les conditions fixées à cet article, pour une durée de cinq ans renouvelable.

L'agrément peut être délivré pour tout ou partie des activités mentionnées au 3° de l'article R. 365-1 à tout organisme à gestion désintéressée, hors organismes d'habitations à loyer modéré et sociétés d'économie mixte.

Il est accordé après examen des capacités de l'organisme à mener de telles activités, en tenant compte :

1° De ses statuts ;

2° De la compétence sociale, financière, technique et juridique de ses dirigeants et de son personnel, salarié ou bénévole, dans le domaine du logement ou de l'hébergement des personnes défavorisées ;

3° Des moyens en personnel qu'il affecte à chaque activité sur le territoire concerné ;

4° De sa situation financière ;

5° De l'appui qui lui est éventuellement apporté par l'union ou la fédération à laquelle il adhère.

Les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 consistent en :

a) La location :

-de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L. 365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L. 442-8-1 ;

-de logements à des bailleurs autres que des organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L. 321-10, L. 321-10-1 et L. 353-20 ;

## **Demande d'agrément relatif à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale**

-de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L. 851-1 du code de la sécurité sociale ;

-auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement, mentionnée au 8<sup>e</sup> de l'article L. 421-1, au onzième alinéa de l'article L. 422-2 ou au 6<sup>e</sup> de l'article L. 422-3 ;

-de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L. 365-2 ;

b) La gérance de logements du parc privé ou du parc public, selon les modalités prévues à l'article L. 442-9 ;

c) La gestion de résidences sociales mentionnée à l'article R. 353-165-1.

Les organismes exerçant les activités de maîtrise d'ouvrage prévues au 1<sup>e</sup> sont considérés comme détenteurs de l'agrément mentionné à l'article L. 365-4 pour la gestion des logements dont ils sont propriétaires, preneurs à bail ou attributaires.

## **1. Identité du demandeur**

### **Nom de l'organisme**

Indiquez ici le nom de la structure pour laquelle est déposée cette demande d'agrément.

### **Adresse de l'organisme**

Indiquez ici l'adresse de la structure pour laquelle est déposée cette demande d'agrément

### **Mail de contact**

Les messages relatifs à cette démarche seront envoyés directement depuis cette application. Merci néanmoins de préciser ici une adresse mail de contact en cas de besoin.

### **Numéro de téléphone de contact**

Indiquez ici un numéro de téléphone auquel nous pouvons vous joindre en cas de besoin dans le cadre de cette démarche

## **2. Nature de la demande**

### **Cette demande d'agrément est**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- une première demande
- une demande de renouvellement à périmètre constant (géographique ou d'activité)
- une demande de renouvellement avec un changement de périmètre (géographique ou d'activité)

### **Le périmètre géographique de l'agrément sollicité**

Cette démarche ne s'adresse qu'aux associations sollicitant un agrément sur plusieurs départements d'Île-de-France. Si vous souhaitez déposer une demande d'agrément pour un seul département, merci de vous adresser directement au service départemental concerné (UD DRIHL ou DDETS).

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Paris (75)
- Seine et Marne (77)
-

## Demande d'agrément relatif à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale

- Essonne (91)
- Hauts de Seine (92)
- Seine Saint Denis (93)
- Val de Marne (94)
- Val d'Oise (95)

### **Le périmètre d'activité de l'agrément sollicité**

Préciser le ou les activités menées ou à mener dans le cadre de l'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- La location de logements auprès d'organismes HLM ou d'un organisme agréé MO en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées
- La location de logements à des bailleurs autres que les HLM en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées.
- La location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L 851-1 du code de la SS (ALT)
- La location auprès d'un organisme HLM d'un hôtel destiné à l'hébergement
- La location de structures destinées à l'hébergement auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2
- La gérance de logements du parc privé ou du parc public, selon les modalités prévues à l'article L. 442-9
- La gestion de résidences sociales mentionnée à l'article R. 353-165-1

## **3. Pièces justificatives de la demande**

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Courrier de demande

Déposez ici un éventuel courrier d'accompagnement (obligatoire pour toute nouvelle demande)

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Statuts de l'organisme

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Composition du conseil d'administration, du conseil de surveillance et du directoire

Vous veillerez à décrire ici l'activité professionnelle de chacun des membres de ces conseils

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Organigramme, qualification et part des personnel salarié et bénévole

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Décision des instances dirigeantes de solliciter un ou plusieurs des agréments

### **Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Budget de l'année en cours

## Demande d'agrément relatif à l'intermédiation locative et à la gestion locative sociale

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget prévisionnel du prochain exercice

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Comptes financiers des deux derniers exercices clos

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Compte rendu d'activités portant sur les actions concernées

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justification des compétences, sur le territoire concerné, au regard de l'activité pour laquelle vous souhaitez être agréé

Vous pouvez déposer une note de présentation des activités d'intermédiation et de gestion locative sociale réalisées sur les territoires concernés/ ou des projets à venir

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatifs d'adhésion à une union ou à une fédération (le cas échéant)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Carte professionnelle prévue à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce

Lorsque vous entendez exercer l'activité de gérance prévue au b du 3<sup>e</sup> de l'article R. 365-1